Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, a lancé ce jeudi 30 mai 2013, au Salon Santé-Autonomie, l' **opération 1 Ehpad 1 emploi d'avenir**, dont l'objectif est d'encourager les maisons de retraite médicalisées à recruter des jeunes en emplois d'avenir.

Cinq conventions avec les employeurs ont déjà été signées à ce jour, prévoyant un total de 7.250 emplois d'avenir dans les maisons de retraite médicalisées. Dix autres sont en cours et seront prochainement signées.

7.250 emplois d'avenir pour les 7.217 maisons de retraite médicalisées : les acteurs du médico-social démontrent ainsi avec éclat qu'ils savent se mobiliser pour les jeunes, et Michèle Delaunay les invite à présent à prolonger cet engagement sur le terrain, dans l'objectif de création d'emplois pérennes.

Le secteur de l'aide à domicile des personnes âgées est, lui aussi, mobilisé, déjà engagé pour un total de 5.250 emplois d'avenir.

Ainsi, 12.500 emplois d'avenir seront prochainement créés dans le secteur pour personnes âgées, soit 8 % de l'objectif fixé par le gouvernement. Une fois encore est démontré que le secteur des personnes âgées est particulièrement porteur pour l'emploi, en particulier pour l'emploi des jeunes. 8% des emplois d'avenir, c'est en effet trois fois plus que le poids du secteur chez les actifs en France.

Ces emplois d'avenir doivent permettre aux jeunes concernés de construire de vrais parcours professionnels. Aussi, Michèle Delaunay a-t-elle signé ce jeudi 30 mai 2013 quatre avenants aux conventions cadres conclus entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et quatre Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) : UNIFORMATION, UNIFAF, OPCA-PL, et ANFH. Ces conventions prévoient des actions de formation

pré-qualifiantes ou qualifiantes et d'accompagnement personnalisé pour les jeunes embauchés dans le cadre des emplois d'avenir. L'accompagnement se fera sous la forme de tutorat, permettant ainsi une transmission de savoirs entre générations.

Ces conventions sont financées à hauteur de 20% par la CNSA et de80% par les OPCA d'autre part, pour un montant total de 30 millions d'euros, soit une moyenne de 4.000 euros par jeune en emploi d'avenir.

Deux autres conventions seront bientôt signées entre la CNSA et deux OPCA (CNFPT et AGEFOS-PME).

Au total, ces six conventions formation permettront l'accompagnement de 8.800 jeunes, tant en établissement que dans le secteur de l'aide à domicile.

Elles s'inscrivent dans la même logique que le plan métier préparé par Michèle Delaunay. Toute formation engagée par un jeune en emploi d'avenir doit lui permettre d'entrer durablement dans le secteur.